



DEPARTEMENT
du R H O N E

ARRONDISSEMENT
de Villefranche Sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

OBJET

« RPQS SERVICE SPANC 2025 »

N° 2026 03 SPANC

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent : 8

Votants : 8

Pouvoirs : 3

Séance du 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et le quinze septembre à dix-huit heures trente,
les membres du comité syndical du Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont de Sollières se sont réunis à Porte des Pierres Dorées, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément au code général des collectivités territoriales, le 07/09/2026.

Présents : Mrs BALANDRAS Franck – DEMOURES Jean – DURAND Jean-Louis – LEROY Bertrand - PAVY Xavier – THOREL Florentin – VIVIER MERLE Chrisitan et Mme REBUT Isabelle

Pouvoirs : M. ROQUECAVE à M. PAVY – M. LIEVRE à M. VIVIER MERLE – M. COUTAREL à M. THOREL

Secrétaire de Séance : M. LEROY Bertrand

Monsieur le Président, ouvre la séance et rappelle qu'il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non Collectif (SPANC RPQS) du Syndicat du Pont Sollières prévu à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales au titre de l'exercice 2025.

Ce rapport a pour objectifs :

- ✓ De fournir au conseil syndical et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'assainissement, ses évolutions et ses facteurs explicatifs.
 - ✓ D'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers.
- Après présentation du rapport pour l'année 2025 (joint en pièce jointe), le Conseil Syndical :
- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du Syndicat d'Assainissement du Pont Sollières pour l'année 2025.
 - **PRECISE** que ce rapport doit être présenté et approuvé par les communes membres dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné

**Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,**

Le secrétaire de Séance
M. LEROY Bertrand

Le Président du SMAPS
M. VIVIER MERLE Christian



SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DU PONT SOLLIÈRES
Services Assainissement Collectif et Non Collectif (SPANC)
524 Montée St Eloi - Liergues
69400 PORTE DES PIERRES DOREES
☎ : 04.74.65.84.33
@ syndicat.assainissement@smaps.fr
Site internet : www.smaps.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

Assainissement Non Collectif (SPANC)

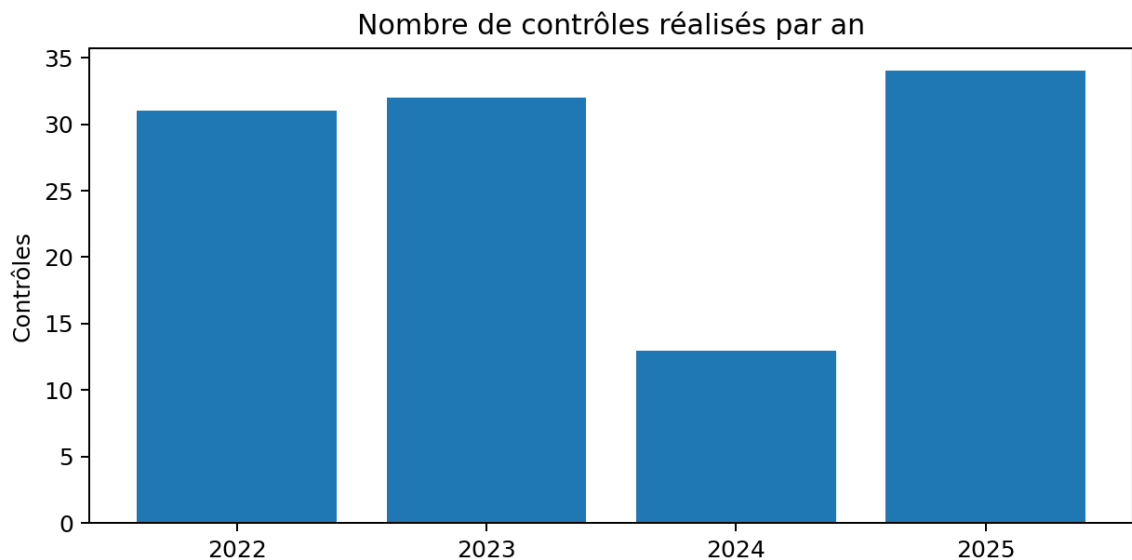
EXERCICE 2025

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DU PONT SOLLIÈRES

Synthèse 2025

L'exercice 2025 est marqué par la reprise des contrôles périodiques et une hausse nette de l'activité du SPANC. Le prestataire SOGEDO a réalisé 34 contrôles, contre 13 en 2024. Le contrat de prestation court jusqu'au 1er avril 2028 et prévoit un rattrapage progressif du retard de contrôles périodiques.

Indicateur clé	2024	2025	Évolution
Contrôles totaux	13	34	+21 (+162 %)
Conception	5	7	+2
Réalisation	3	4	+1
Périodiques	0	16	+16
Vente	5	7	+2



Le SPANC compte environ 302 habitations en assainissement non collectif

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le SPANC est géré au niveau intercommunal par le Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont Sollières (SMAPS). Il assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Le rapport du prestataire 2025 couvre les communes de Frontenas, Theizé, Porte des Pierres Dorées (Jarnioux, Liergues et Pouilly-le-Monial), Pommiers (hameau Grange Huguet) et Ville-sur-Jarnioux.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en prestation de service par SOGEDO, agence de Villefranche-sur-Saône, 563 route de Riottier, 69400 Villefranche-sur-Saône. Les missions déléguées sont les contrôles de conception, de réalisation, périodiques et les diagnostics en cas de vente. Le contrat, d'une durée de 8 ans, arrive à échéance le 01/04/2028.

1.3. Population / installations desservies (D301.0)

Le nombre d'habitation avec une installation d'assainissement non collectif est d'environ 302

Selon l'indicateur de performance D301.0 le nombre d'habitants desservis en ANC est de 695 habitants ($302 \times 2,3 = 694.6$)

Cela représenterait environ 9,4 % des 7 415 habitants du territoire du SMAPS.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'ANC (D302.0)

Le RPQS 2024 établissait l'indice D302.0 à 100/140, correspondant aux 100 points des éléments obligatoires et à 0 point pour les éléments facultatifs. Aucun élément du RAD 2025 ne signale une modification des missions obligatoires. **La Valeur 2025 D302.0 est de 100/140:**

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif				
Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est de 100				
A. Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif		OUI	NON	CALCUL
	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	0	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	0	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	0	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0	30
Total				100/100

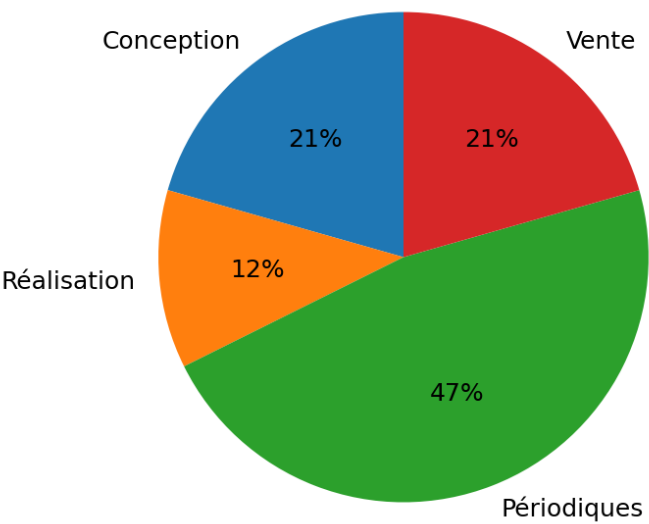
B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif		OUI	NON	Si et seulement si total A = 100
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0	10	0
TOTAL				0/40

Le SMAPS n'a pas mis en place d'éléments facultatifs sur son territoire

2. Activité du service en 2025

SOGEDO a réalisé 34 contrôles en 2025. La reprise des contrôles périodiques constitue le principal fait marquant de l'exercice.

Répartition des 34 contrôles en 2025



2.1. Contrôles de conception

7 contrôles de conception ont été réalisés en 2025. Les 7 avis sont favorables: 4 dossiers liés à des permis de construire et 3 à des réhabilitations.

Commune / secteur	Nombre 2025
Theizé	1
Frontenas	1
Pouilly-le-Monial	1
Ville-sur-Jarnioux	2
Jarnioux	0
Liergues	2
TOTAL	7

2.2. Contrôles de réalisation

4 contrôles de réalisation ont été effectués en 2025. Tous ont reçu un avis favorable et concernent des réhabilitations.

Commune / secteur	Nombre 2025
Frontenas	1
Theizé	2
Jarnioux	0
Ville-sur-Jarnioux	1
TOTAL	4

2.3. Diagnostics dans le cadre d'une vente

7 diagnostics de vente ont été réalisés: 1 conforme, 2 conformes avec réserve ou dysfonctionnement et 4 non conformes sans risque. Aucun cas « non conforme avec risques » ni absence d'installation n'est recensé en 2025.

Résultat	Nombre	Part
Conforme	1	14 %
Conforme avec réserve / dysfonctionnement	2	29 %
Non conforme sans risques	4	57 %
Non conforme avec risques	0	0 %
Absence d'installation	0	0 %
TOTAL	7	100 %

2.4. Contrôles périodiques

16 contrôles périodiques ont été réalisés en 2025, après une année 2024 sans contrôle périodique. Les résultats sont: 8 conformes, 1 conforme avec réserve ou dysfonctionnement et 7 non conformes sans risque. Aucun contrôle ne relève une non-conformité avec risque ni une absence d'installation.

Commune / secteur	Nombre 2025
Liergues	4
Theizé	1
Ville-sur-Jarnioux	0
Jarnioux	1
Frontenas	5
Pouilly-le-Monial	5
TOTAL	16

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs ANC (P301.3)

L'indicateur P301.3 mesure la proportion d'installations d'assainissement non collectif contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité, ainsi que les installations jugées non conformes ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement.

Pour l'exercice 2025, le parc du Service Public d'Assainissement Non Collectif du Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont Sollières est estimé à **302 installations**.

Lecture opérationnelle 2025	Résultat
Conception : avis favorables	7 / 7 (100 %)
Réalisation : avis favorables	4 / 4 (100 %)
Ventes : conformes stricts	1 / 7 (14 %)
Périodiques : conformes stricts	8 / 16 (50 %)
Périodiques : sans non-conformité avec risque	16 / 16 (100 %)

Tableau de calcul reconstitué du P301.3 – 2020 à 2025

La base de calcul les **302 installations du parc SPANC** mentionnées dans les RAD.

Pour chaque année, le numérateur est reconstitué à partir des contrôles de réalisation favorables, des contrôles périodiques conformes / avec réserve / non conformes sans risque, et des diagnostics vente relevant de ces mêmes catégories.

Année	Réalisations favorables cumulées	Périodiques retenus P301.3 cumulés	Ventes retenues P301.3 cumulées	Numérateur P301.3 reconstitué	Base retenue	P301.3 reconstitué
2020	6	27	7	40	302	13,2 %
2021	12	98	20	130	302	43,0 %
2022	15	117	25	157	302	52,0 %
2023	15	142	27	184	302	60,9 %
2024	18	142	32	192	302	63,6 %
2025	22	158	39	219	302	72,5 %

Détail du calcul 2020 -2025 → conforme / non - conforme ...

Les contrôles périodiques, sur 2020–2025 :

- ✓ 22 conformes,
- ✓ 18 conformes avec réserve ou dysfonctionnement,
- ✓ 118 non conformes sans risques,
- ✓ 6 non conformes avec risques
- ✓ 2 absences d'installation.

Pour les ventes, le cumul 2020–2025 donne :

- ✓ 12 conformes,
- ✓ 4 conformes avec réserve ou dysfonctionnement,
- ✓ 23 non conformes sans risques,
- ✓ Aucun non conforme avec risques
- ✓ 1 absence d'installation.

Enfin, les contrôles de réalisation sont tous favorables 22 réalisations favorables cumulées.

Le taux de conformité reconstitué est ainsi :

L'indicateur **P301.3** est donc estimé à **72,5 %** pour l'exercice 2025.

3.2. Évolution de l'activité

Type de contrôle	2022	2023	2024	2025
Périodique	20	27	0	16
Conception	3	2	5	7
Réalisation	3	0	3	4
Vente	5	3	5	7
TOTAL	31	32	13	34

4. Tarification et recettes du service

Prestation	Tarif de référence 2024	Tarif 2025
Contrôle périodique	88,00 €	125 €
Contrôle conception - implantation	115,00 €	120 €
Contrôle réalisation	130,00 €	135 €
Contrôle vente ou jamais contrôlé	115,00 €	125 €

Soit pour l'année 2025 une recette de fonctionnement de 2 290 € (budget fonctionnement uniquement)

5. Orientations pour 2026 et jusqu'à l'échéance du contrat

- Poursuivre les contrôles périodiques et le rattrapage du retard jusqu'à la fin du contrat en 2028.
- Poursuivre la mise à jour et la fiabilisation des rapports de contrôle dans le SIG.
- Piloter le programme annuel de contrôles avec un suivi par commune et par niveau de conformité.
- Intégrer un tarif supplémentaire au tarif de base des contrôles (périodique et réalisation) pour les installations communes de plus de deux logements.